

# L'écriture des statuts

Les membres d'une association sont  
liés par un contrat que constituent  
les statuts

# Les statuts

Les statuts ont deux fonctions

- Affirmer la raison d'être de l'association (son objet)
- Définir le fonctionnement de l'association :
  - Qui peut être membre ?
  - Qui peut être dirigeant ?
  - Comment sont prises les décisions ?
  - ...

# Les statuts

## IMPORTANT

En cas de désaccord, les statuts sont le texte de référence qui doit permettre de dépasser les difficultés.

# Les clauses obligatoires

Les statuts doivent mentionner obligatoirement :

- le titre complet de l'association
- l'objet (le but) de l'association
- le lieu du siège social (à minima la localité)
  
- Ils doivent être signé par 2 représentants du bureau

# Statuts et règlement intérieur

- Il convient de ne pas introduire de règles de fonctionnement trop complexes dans les statuts.
- Cependant afin d'éviter tout risque de mauvaise interprétation, les statuts devront être rédigés de façon claire et précise.
- **Un règlement intérieur pourra les compléter**

# Assemblée Générale Constitutive

C'est la réunion des créateurs de l'association qui approuve les statuts et nomme (ou élit) les responsables qui procéderont aux formalités de déclaration.

Les statuts prévoient en général la constitution d'un conseil d'administration et/ou d'un Bureau. Ce dernier est composé la plupart du temps d'un(e) Président(e), d'un(e) Trésorier(e), et d'un(e) Secrétaire.